

Gérard-Laurent Bonnafoux a assisté aux réunions suivantes :

Mercredi 24 octobre 2012

Monsieur le Sous Préfet de Forcalquier tenait une réunion publique à Ganagobie afin d'informer les populations sur la continuation du démantèlement du site d'ISOTOPCHIM.

Ce site, sauvagement abandonné par ses propriétaires il y a 18 ans, contient de nombreux produits chimiques radioactifs.

La plupart de ces produits n'ont pas pu être identifiés par manque d'étiquetage ce qui pose de nombreux problèmes pour leur destruction.

A ce jour aucune solution n'a été trouvée.

Dans l'immédiat l'ANDAR va procéder au démantèlement des conduits extérieurs du recyclage d'air et mettre le bâtiment en sécurité afin d'éviter des infiltrations d'eau intempestives ainsi que la pénétration d'animaux divers qui pourrait provoquer une réaction chimique en chaîne dont on ne peut pas prévoir les conséquences.

A l'heure actuelle les dépenses de mises en "sécurité" s'élèvent à 1,5 millions d'euros et l'ANDAR en a provisionné encore 1,5 millions pour la suite des événements en craignant que ce budget ne soit dépassé.

Pour la petite histoire il faut savoir que Mr Frideling, propriétaire des lieux, a été condamné pour cette "petite affaire", à un an de prison avec sursis, 100 000 euros en faveur de l'état et 18 000 euros d'amendes pour trois associations (ces sommes ne sont pas totalement réglées).

Etant juridiquement blanchi, la loi ne peut pas l'obliger à collaborer et indiquer la composition des produits chimiques laissés à l'abandon.

<http://www.dissident-media.org/infonucleaire/isotopchim.html>

<http://coordination-antinucleaire-sudest.net/2012/index.php?post/2012/02/16/Provence-%3A-un-traffic-international-de-sources-radioactives>

Jeudi 25 octobre 2012

La Commission Préfectorale des Sites se réunissait à Valensole sur le site de la déchetterie.

Monsieur le préfet, excusé, était représenté par Madame Bayle.

Nous avons pu constater que cette installation est magnifiquement gérée et que l'exploitant CSDU04 la dirige avec rigueur, à l'écoute des doléances des riverains.

Nous avons pu étudier les analyses régulières des rejets d'eau qui ne font apparaître aucune trace de pollution.

Sur le site, aucun papier ou plastique accroché aux arbres ou répandu dans les caniveaux, les bennes rentrantes étant compactées au fur et à mesure.

Le casier de stockage est équipé de système de récupération des biogaz (principalement du méthane).

Ce gaz est utilisé en cogénération pour produire de l'énergie électrique injectée dans le réseau EDF et le l'énergie thermique qui sert à chauffer les effluents liquides (lixiviats*), afin de détruire tous risques de légionelles, avant de les évaporer à 80%.

D'après l'association de riverains, présente lors de la réunion, la plus grosse pollution est due au bip-bip des engins lorsqu'ils reculent.

*Le lixiviat (ou percolat) est le liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers un matériau. (Source Wikipédia)